

OBJET :
FISCALITE
DIRECTE LOCALE
2017 – VOTE DU
TAUX DES 3
TAXES

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAL EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 04.10.2017

AFFICHAGE EN DATE
DU : 04.10.2017

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **18 AVR. 2017**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du 10 avril 2017,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, THOMAS Guy, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Absents :

Mme CHOPIN Marie-Christine,
Mme ISSALYS Jeanne,

Secrétaire : Mme SOULIER Agnès,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'état 1259 portant notification des bases nettes des 3 taxes directes locales,

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire et après avis de la Commission des finances du 07 avril 2017,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

DECIDE de fixer comme suit le taux 2017 des 3 taxes locales :

Taxe	Taux 2016	Taux 2017	Base 2017	Produit 2017
Taxe Habitation	11.31 %	11.31 %	12 758 000	1 442 930 €
Taxe Foncière	32.22 %	32.22 %	12 844 000	4 138 337 €
Taxe Foncier non bâti	81.26 %	81.26 %	233 300	189 580 €

PRECISE que ces sommes seront reprises au budget 2017 et sur l'état de notification des taux d'imposition de 2016 des trois taxes locales (1259).

**ADOpte PAR 27 VOIX POUR
3 VOIX CONTRE
1 ABSTENTION**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 10 avril 2017.



Le Maire,

Patrick MAUGARD
Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :

13 AVR. 2017

Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :

12 AVR. 2017

Par publication le :

18 AVR. 2017

Par délégation,

Le Directeur Général des Services

Hervé ANTOINE



Accusé de réception de Préfecture du 12/04/2017
N°011-211100763-20170410-2017-79-DE